

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

République Française

Préfecture d'ORLÉANS

Commune de CORBEILLES

- ☐ installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ plan d'aménagement de zones (P.A.Z.)
- ☒ déclassement de voirie = chemins ruraux
- ☐ divers _____

Objet de l'enquête : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES
CHEMINS RURAUX DITS "DE LADON A CORBEILLES"
ET "DES PIERRES AU TILLOU - CR N° 31"

du 31 août au 16 septembre 2015 inclus



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Déclassement d'une partie des chemins ruraux
dits "de Ladon à Corbeilles" et "des Pierres
au Tilloy - CR N° 31"

Arrêté d'ouverture d'enquête :

arrêté n° 2015.083 en date du 7 août 2015 de

☒ M. le Maire de : CORBEILLES, Georges GARDIA

☐ M. le Préfet de :

Commissaire enquêteur désigné par le Président du tribunal administratif :

M. Gérard DAUCHY

profession : Officier supérieur à la retraite

Durée de l'enquête :

date(s) d'ouverture : du Lundi 31 août 2015 au Mardi 16 septembre 2015

les lundi - mercredi - jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

les mardi - vendredi de 8 heures 00 à 12 heures 00

les samedi de 9 heures 00 à 11 heures 30

Registre d'enquête :

comportant vingt huit (28) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

M. Gérard DAUCHY - 1285 route de Chatillon 45200 AMILLY

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

la mairie de Corbeilles

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux. et pendant un an.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le commissaire enquêteur recevra le public :

le Lundi 31/8/2015 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le Samedi 5/9/2015 de 9 heures 00 à 12 heures 00

le de heures à heures

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures _____

Observations de M. _____

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE
DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX
DITS « DE LADON A CORBEILLES » et « DES PIERRES AU
TILLOY » DU LUNDI 31 AOÛT 2015 AU MARDI 15
SEPTEMBRE 2015 INCLUS**

**COMPOSITION DU DOSSIER MIS A
DISPOSITION DU PUBLIC**

- ✓ Un registre d'enquête de 28 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par M. Gérard DAUCHY, Commissaire Enquêteur
- ✓ Délibération N° 2014.09.50 du Conseil Municipal de Corbeilles en date du 25 septembre 2014 relative au déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy » - Réalisation d'une enquête publique en vue d'aliénation
- ✓ Arrêté de Monsieur le Maire de Corbeilles N° 2015.083 en date du 7 août 2015 portant ouverture de l'enquête publique pour le déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy » et désignation de M. Gérard DAUCHY en qualité de Commissaire-Enquêteur
- ✓ Liste des propriétaires des parcelles riveraines de l'emprise des chemins ruraux à déclasser
- ✓ Notice explicative (Présentation de la commune de Corbeilles et Motivations du déclassement d'une partie des chemins ruraux
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan et État parcellaires
- ✓ Extrait du journal « L'Éclaireur du Gâtinais » en date du 15/07/2015 comportant l'annonce sur la recherche d'héritiers pour les parcelles H 704 et H 903
- ✓ Historique sur la recherche des propriétaires des parcelles H 704 et H 903
- ✓ Affiches pour la recherche des propriétaires des parcelles H 704 et H 903
- ✓ Affiche « Avis d'enquête publique »
- ✓ Article annonçant l'enquête publique dans LA REPUBLIQUE DU CENTRE du mercredi 26 août 2015

Département du LOIRET
Commune de CORBEILLES

Extrait du registre
des délibérations de la commune de **CORBEILLES**
séance du **25 Septembre 2014**

Date de la convocation
19/09/2014

Date d'affichage
22/09/2014

Nombre de membres

En exercice : **15**
Présents : **14**
Votants : **14**

Réf : **2014 09 50**

Vote de la délibération :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2014, le 25 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

Présents : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Mme SOUDAY Martine, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CANELA Maxime, M. PYAT Jean-Claude, M. CONSTANT Daniel, M. LEOEUF Jean-Pierre, Mme VOGEL Florence, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, M. FRANCAIT Sébastien, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine

Absents/Excusés :

Mme VINAS Maria Del Pilar

Excusés ayant donné procuration :

M. CANELA Maxime a été élu(e) secrétaire de séance.

Déclassement d'une partie des chemins ruraux dits " de Ladon à Corbeilles " et " des pierres " - Réalisation d'une enquête publique - en vue d'aliénation

Monsieur le Maire informe que les deux chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des pierres » qui se situent au sud de la commune, entre la sucrerie Cristal Union et l'entrée du bourg de Lorcy, ne remplissent plus les conditions d'usage public sur une partie de leur emprise. En effet, sur la partie concernée par notre projet de déclassement, il n'y a qu'un seul propriétaire qui emprunte cette partie de chemins desservant ses parcelles. A noter que depuis de nombreuses années la commune n'assure plus l'entretien de cette portion desdits chemins ruraux.

En vue de procéder à leur déclassement, il convient de réaliser une enquête d'utilité publique

VU le décret N° 85.143 du 23 avril 1985, Chapitre I et II, pris pour l'application de la loi 83630 du 12-07-1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement

VU le décret N° 89.631 du 4 septembre 1989, relatif au Code de la Voirie Routière,

VU l'article L 161-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,

Département du LOIRET
Commune de CORBEILLES

CONSIDERANT que la portion des chemins concernée par le projet de déclassement ne remplit plus les critères d'usage public et n'est pas entretenue par la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de réaliser une enquête d'utilité publique en vue du déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des pierres » pour aliénation.

SOLLICITE Monsieur le Préfet pour la désignation par ses soins du Commissaire Enquêteur.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives, et notamment de l'organisation de l'enquête publique par ses soins et notamment de la constitution du dossier d'enquête publique.

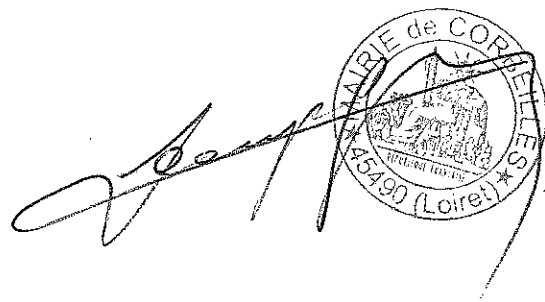
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
d'ORLEANS le :

- 2 OCT. 2014

et publication du :

- 3 OCT. 2014

Pour extrait conforme,
Le Maire
Georges GARDIA



MAIRIE DE CORBEILLES

Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 2015 083

Déclassement d'une partie des chemins ruraux dits "de Ladon à Corbeilles" et "des Pierres au Tilloy - CR N° 31" - Ouverture enquête publique et désignation du Commissaire Enquêteur

Le Maire de CORBEILLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 110-2 et R 112-26 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2014 concernant le déclassement d'une portion des chemins ruraux dénommés " de Ladon à Corbeilles " et " des Pierres au Tilloy - CR N° 31 ",

ARRETONS

Article 1 : Le présent arrêté remplace et annule notre arrêté N° 2014.119 du 30 octobre 2014.

Article 2 : Une enquête publique relative au projet de déclassement d'une partie des chemins ruraux sus dénommés « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloys », aura lieu sur le territoire de la commune de CORBEILLES du **LUNDI 31 AOUT 2015** au **MARDI 15 SEPTEMBRE 2015** inclus, soit durant 15 jours ;

Article 3 : M. **Gérard DAUCHY**, Officier supérieur à la retraite, est désigné comme Commissaire-enquêteur pour l'enquête publique relative au déclassement d'une partie des deux chemins ruraux susmentionnés.

Article 4 : Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Corbeilles pendant 15 jours consécutifs du lundi 31 août 2015 au mardi 15 septembre 2015 inclus, et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :
Lundi – Mercredi – Jeudi : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00
Mardi – Vendredi : de 9 H 00 à 12 H 00
Samedi : de 9 H 00 à 11 H 30
Les observations éventuelles pourront être inscrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, déposées en mairie ou adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Corbeilles.

Article 4 : Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Corbeilles :
Le lundi 31 août 2015 de 9h00 à 12h00,
Le samedi 5 septembre 2015 de 9h00 à 12h00.

- Article 5 :** A la fin de l'enquête publique le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé, par le commissaire enquêteur qui transmettra au maire de Corbeilles, au plus tard le 15 octobre 2015, son rapport et ses conclusions accompagnés du registre d'enquête et des pièces annexées. Il transmettra une copie du rapport et des conclusions au président du tribunal administratif.
- Article 6 :** Le maire de Corbeilles enverra, dès réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture. Le public pourra prendre, pendant un an, connaissance du rapport et des conclusions en mairie de Corbeilles, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, dès la remise de ces documents par le commissaire enquêteur. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet de la commune : www.corbeillesengatinais.fr
- Article 7 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché en mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la commune.
Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur le site internet de la mairie de Corbeilles
- Article 8 :** Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès l'ouverture de l'enquête.
- Article 9 :** A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal délibérera sur le déclassement de la portion des chemins ruraux en vue de leur vente.
- Article 10 :** Le maire, via le bureau urbanisme de la commune, se tient à la disposition des personnes intéressées pour toutes les demandes d'informations relatives au projet.
Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de CORBEILLES pendant toute la durée de l'enquête, du **LUNDI 31 AOÛT 2015 au MARDI 15 SEPTEMBRE 2015** aux jours et heures d'ouverture de la mairie, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire-enquêteur qui les annexera au registre ;
- Article 11 :** Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci ;
- Article 12 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet d'ORLEANS et à M. le Commissaire-enquêteur.

Fait à CORBEILLES, le 07/08/2015

Le Maire,
Georges GARDIA



Commune de CORBEILLES en Gâtinais (45490)

**DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX DITS "DE
LADON A CORBEILLES " ET "DES PIERRES AU TILLOY - CR N° 31"
EN VUE DE LEUR ALIENATION**

ENQUETE PUBLIQUE

DU LUNDI 31 AOUT 2015 AU MARDI 15 SEPTEMBRE 2015 INCLUS

LISTE DES PROPRIETAIRES DES PARCELLES RIVERAINES DE L'EMPRISE DES CHEMINS RURAUX A DECLASSER

Parcelle	Lieudit	Propriétaire
H1043	49 rue de la Libération	CRISTAL UNION
H462	LES TREMBLEAUX	
H673	VAUCROUISE	
H675	VAUCROUISE	
H 676	VAUCROUISE	
H 677	VAUCROUISE	
H678	VAUCROUISE	
H679	VAUCROUISE	
H680	VAUCROUISE	
H681	VAUCROUISE	
H682	VAUCROUISE	
H693	VAUCROUISE	
H694	VAUCROUISE	
H695	VAUCROUISE	
H699	LES BOIS BRULES	
H700	LES BOIS BRULES	
H703	LES BOIS BRULES	
H 705	LES BOIS BRULES	
H706	LES BOIS BRULES	
H707	LES BOIS BRULES	
H708	LES BOIS BRULES	
H709	LES BOIS BRULES	
H710	LES BOIS BRULES	
H712	LES BOIS BRULES	
H713	LES BOIS BRULE	
H714	LES BOIS BRULES	
H716	LES BOIS BRULES	
H729	LES CHAUVOTTES	
H730	LES CHAUVOTTES	

H752	LES CHAUVOTTES	CRISTAL UNION
H753	LES CHAUVOTTES	
H754	LES CHAUVOTTES	
H755	LES CHAUVOTTES	
H756	LES CHAUVOTTES	
H784	LA NAUDE	
H840	LES BOIS BRULES	
H841	VAUCROUSE	
ZD8	LES TREMBLEAUX	
ZD9	LES TREMBLEAUX	
ZD10	LES TREMBLEAUX	
ZD11	LES TREMBLEAUX	
ZD12	LES TREMBLEAUX	
ZD13	LES TREMBLEAUX	
ZD14	LA BOURGEOISIE	
ZD15	LA BOURGEOISIE	
ZD16	LA BOURGEOISIE	
ZD18	LA BOURGEOISIE	
ZD34	VAUCROUSE	
ZD35	VAUCROUSE	
ZD36	VAUCROUSE	
ZD38	VAUCROUSE	
ZD39	VAUCROUSE	
ZD40	VAUCROUSE	
ZD41	VAUCROUSE	
ZD42	LA NAUDE	
ZD43	LA NAUDE	
ZD57	LA BOURGEOISIE	
H 903	LES BOIS BRULES	Héritiers de Ms LHEURE Jean et LHEURE Louis, décédés
H 704	LES BOIS BRULES	Héritiers de M. LAMONTAGNE René, décédé
ZD 77	LA NAUDE	M. et Mme MOLLEREAU Patrick et Patricia

1

ENQUETE PUBLIQUE POUR LE DECLASSEMENT
D'UNE PARTIE DES CHEMINS RURAUX DITS
« DE LADON A CORBEILLES » ET « DES PIERRES AU TILLOY »
DU LUNDI 24 NOVEMBRE AU LUNDI 8 DECEMBRE 2014 INCLUS

NOTICE EXPLICATIVE

Présentation de la commune de Corbeilles en gâtinais

Corbeilles *en Gâtinais* est une commune rurale de 1.500 habitants, d'une superficie d'environ 3.200 hectares, qui a pris naissance en 465 au site de la Petite Motte. La longueur de la voirie communale est de 32.955 mètres.

A vocation agricole, située entre le Fusin et la Bezone, avec une absence de relief, Corbeilles *en Gâtinais* présente un paysage de cultures et quelques parties boisées. La partie nord-est est bordée par les marais de Bordeaux-en-Gâtinais, Sceaux-du-Gâtinais et Mignerette et par le chemin de César tracé entre 45 et 70 de notre ère. La commune se situe à proximité d'une zone naturelle d'intérêt écologique (marais de Mignerette), faunistique et floristique. Elle est par ailleurs incluse dans une vaste zone recensée comme ensemble d'intérêt biologique remarquable. Elle se situe géographiquement à une altitude moyenne de 85 mètres. Aucune autre ville ne porte le nom « Corbeilles » en France.

On constate aujourd'hui que l'arrivée de l'autoroute A 19, impacte fortement le paysage des limites nord et ouest de la commune, et l'aménagement foncier qui s'opère en parallèle finira inexorablement de transformer le territoire de Corbeilles en Gâtinais.

Corbeilles *en Gâtinais* est située dans la région Centre, au nord-est du département du Loiret, fait partie de l'arrondissement de Montargis, du canton de Ferrières-en-Gâtinais et de la Communauté de Communes des Quatre Vallées (située à Ferrières-en-Gâtinais, à environ 20 km). L'agglomération montargoise qui compte environ 64.000 habitants (2^{ème} agglomération du Loiret), est distante également de 18 km de notre commune (centre de Montargis).

L'industrie la plus marquante est la sucrerie « Cristal Union », mais le commerce et l'artisanat, les services bancaires et de santé y sont également très présents. Le tissu associatif est très prolifique, Corbeilles compte 35 associations sur son territoire : sportives, culturelles, récréatives, s'adressant à tous les âges.

Notre commune est dotée d'une école maternelle et élémentaire, qui accueille environ 192 enfants, répartis dans 8 classes. Pour le périscolaire, nous disposons : d'un restaurant scolaire, d'une garderie périscolaire, d'un accueil de loisirs pour les mercredis, les petites vacances et en été au mois de juillet (4 semaines).

Les habitants de Corbeilles *en Gâtinais* s'appellent les « Corbeillois et les Corbeilloises ».

Corbeilles est associée au code Insee 45103, et au code postal 45490.

Nous disposons d'un patrimoine remarquable : le Château (qui accueille les services de la Mairie) et son Parc du début XVIII^{ème}, sa grille forgée par Nicolas Marcellin, serrurier du Roi en 1738, mais aussi ses Doutes, son Pigeonnier, son Pont de pierre, son Orangerie, sa Halle située place Saint-Germain, son Église Saint-Germain avec chœur du XV^{ème} siècle, une sculpture « la Spirale du Temps » sur le parvis de l'église commémore le passage à l'an 2000.

Motivations du déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy »

Ces chemins sont situés au sud de la commune, entre la sucrerie Cristal Union et l'entrée du bourg de Lorcy.

La commune compte environ 35 kilomètres de chemins ruraux sur son territoire. La portion des 2 chemins ruraux visés par le déclassement est d'environ 1.522 mètres, pour une superficie de 9.065 m². soit 4,35 % de la longueur totale des chemins ruraux de Corbeilles en Gâtinais.

Sur les 60 parcelles riveraines de la portion de chemins ruraux faisant l'objet du projet de déclassement en vue d'aliénation, 57 sont propriété de la société Cristal Union ; 3 parcelles sont la propriété de 3 propriétaires différents.

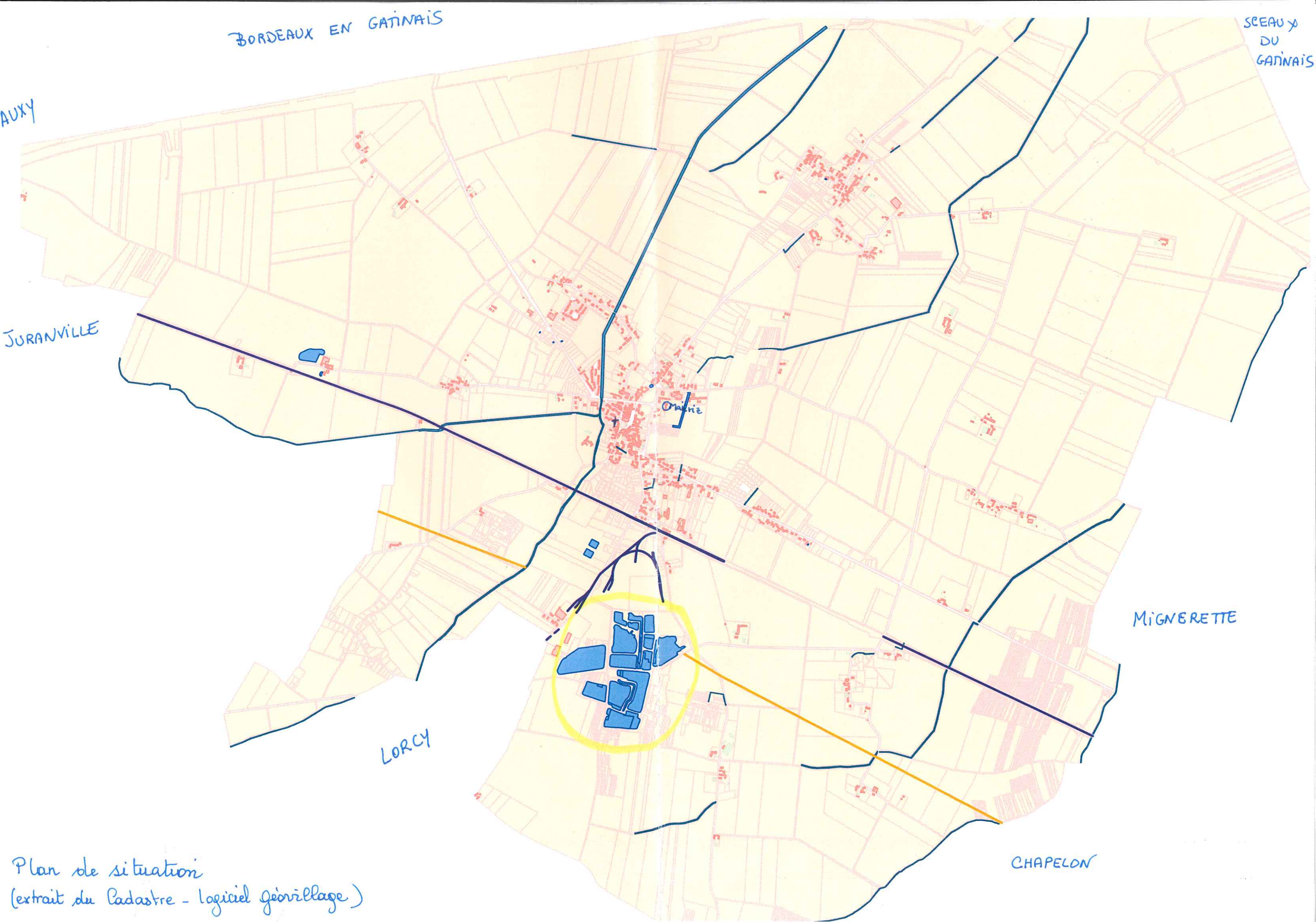
L'environnement de part et d'autre de ces chemins est constitué de bassins de décantation et de stockage d'eau claire, de bois et taillis, de parcelles non cultivées. Des eaux boueuses sont déversées dans les bassins pour décantation par l'usine Cristal Union à proximité et présentent un danger pour les promeneurs et les animaux. Par le passé, plusieurs propriétaires de chiens ont eu le désagrément de perdre leur animal noyé dans ces bassins.

Cette portion de chemin n'est plus empruntée par le public depuis environ 10 ans et **ne remplit donc plus les conditions d'usage public**. Seule la société Cristal Union utilise cette portion des chemins ruraux desservant ses parcelles. Elle y fait circuler des engins pelle-mécanique, des camions, des véhicules pour l'entretien des berges, des bassins

La commune n'entretient plus cette portion de chemins ruraux depuis également une dizaine d'années.

La vente de cette portion de chemins ruraux n'a aucun impact sur la circulation sur ces chemins ruraux. Comme indiqué ci-dessus, cette portion de chemins n'est plus empruntée ni par les piétons, ni par les véhicules légers, compte tenu de la dangerosité desdits chemins sur lesquels circulent des véhicules poids lourds et engins de travaux de la sucrerie Cristal Union, depuis plus de 10 ans.

La commune souhaite donc procéder au déclassement de cette portion de chemins ruraux en vue de son aliénation au profit des propriétaires riverains qui seraient intéressés pour se porter acquéreur au droit de leur propriété jusqu'à l'axe du chemin.



BORDEAUX EN GATINAIS

SCEAUX
DU
GATINAIS

AUXY

JURANVILLE

ORNIE

LORCY

MIGNERETTE

CHAPELON

Plan de situation
(extrait du cadastre - logiciel géovillage)

Commune de CORBEILLES

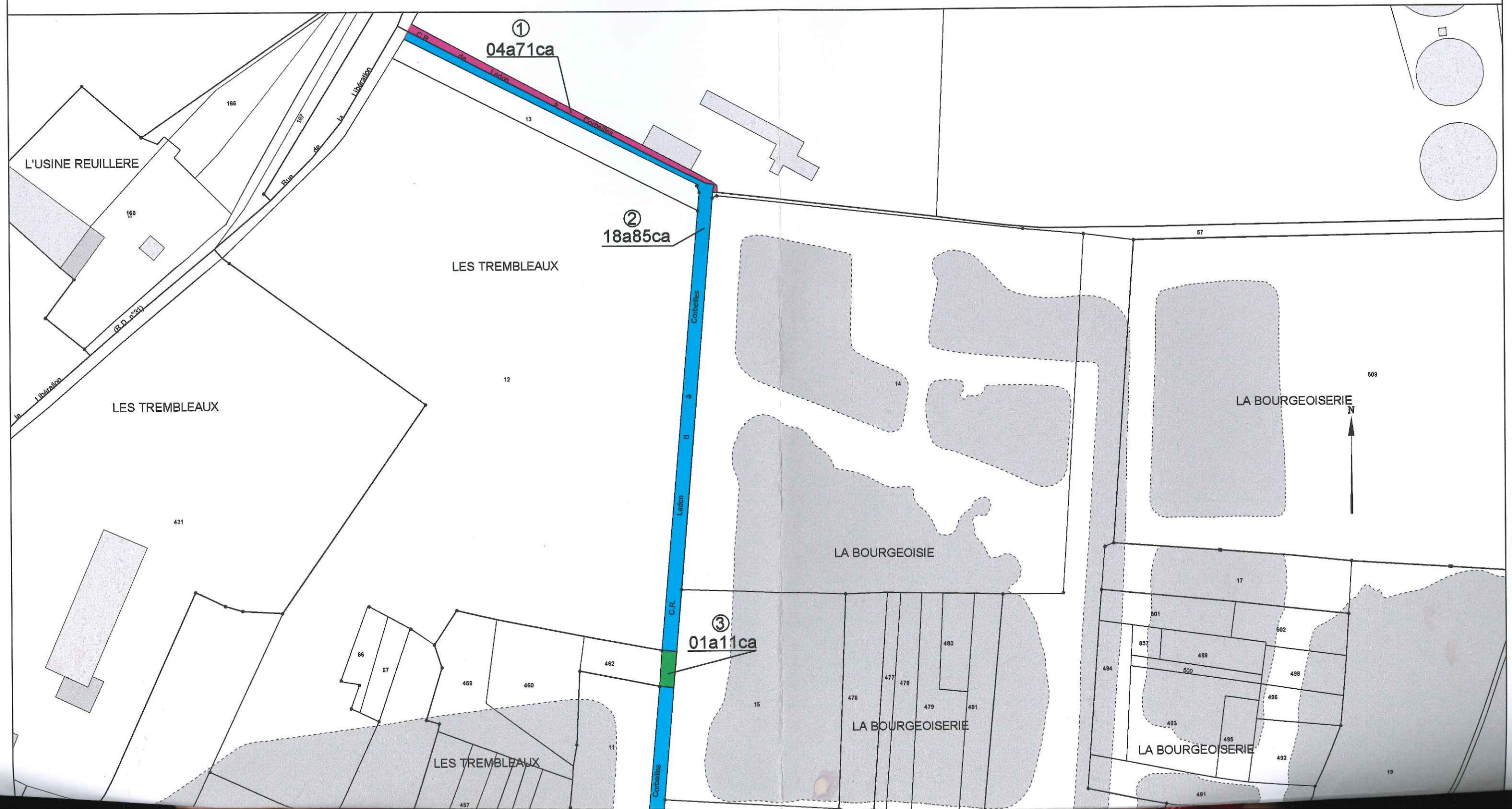
PLAN ET ETAT PARCELLAIRES

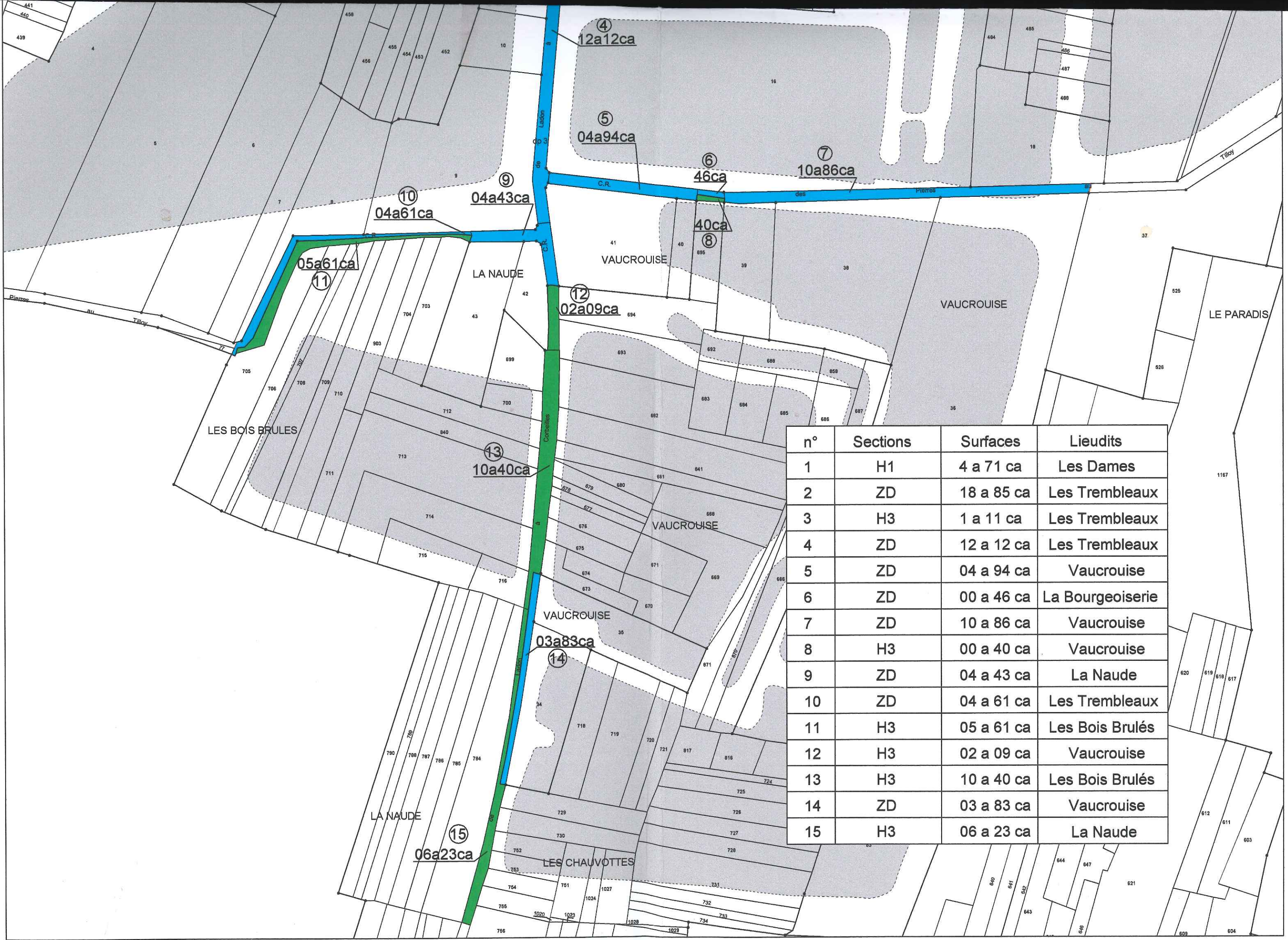
(issus du fichier cadastral)

■ Section H3

■ Section H1

■ Section ZD





n°	Sections	Surfaces	Lieudits
1	H1	4 a 71 ca	Les Dames
2	ZD	18 a 85 ca	Les Trembleaux
3	H3	1 a 11 ca	Les Trembleaux
4	ZD	12 a 12 ca	Les Trembleaux
5	ZD	04 a 94 ca	Vaucrouise
6	ZD	00 a 46 ca	La Bourgeoiserie
7	ZD	10 a 86 ca	Vaucrouise
8	H3	00 a 40 ca	Vaucrouise
9	ZD	04 a 43 ca	La Naude
10	ZD	04 a 61 ca	Les Trembleaux
11	H3	05 a 61 ca	Les Bois Brulés
12	H3	02 a 09 ca	Vaucrouise
13	H3	10 a 40 ca	Les Bois Brulés
14	ZD	03 a 83 ca	Vaucrouise
15	H3	06 a 23 ca	La Naude

Ferrières-en-Gâtinais

CORBEILLES

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES. Devant le nombre grandissant de particuliers fleurissant leur maison et pouvant faire l'objet d'une récompense par la commune d'un « prix de fleurissement », les élus ont décidé d'organiser l'attribution des prix sous la forme d'un concours. Aussi les futurs lauréats seront retenus parmi les personnes qui se seront inscrites au concours. S'inscrire auprès du secrétariat de la mairie ou par mail : martine.souday@mairie-corbeilles.fr avant le 31 juillet.

CHEMINS RURAUX. Dans le cadre du projet de déclassement d'une partie des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy », la commune recherche les héritiers des parcelles riveraines cadastrées H 704 (héritiers de M. René Lamontagne) et H 903 (héritiers de MM. Jean Leure et Louis Lheure). Toute personne pouvant fournir des informations à ce sujet est priée de contacter la mairie : BP 18, 45490 Corbeilles, Tél. 02.38.92.20.10. ou administratif@mairie-corbeilles.fr

AVIS PAROISSIAL. Samedi 18 juillet, messe à 18 h 30 à Villevoques. Dimanche 26 juillet, messe à 10 h 30 à Corbeilles.

Musique, cidre, grillades... et bal populaire jusqu'à très tard



L'harmonie de Corbeilles était renforcée par les musiciens de Batilly et de Nancray.

Les festivités du 14 juillet ont commencé lundi soir au hameau de Bréau avec l'aubade donnée par les musiciens de l'harmonie de Corbeilles.

Devant une petite centaine de mélomanes, David a conduit sa troupe de façon admirable. Une coutume qui perdure, c'est le verre de l'amitié (cidre

avec modération) qui a été servi conjointement par la famille Parant et les Amis de Bréau.

Le bal des pompiers de Corbeilles, remis au goût du jour, a ensuite eu lieu après les grillades servies par les hommes du feu en personne, les danseurs ont pu s'en donner à cœur joie grâce à Nicò.

COURTEMPIERRE

CLUB DES LOISIRS. La sortie à Paris a été un réel succès. Le petit train Bleu leur a fait découvrir un autre aspect de Paris : circuit royal le matin, à travers l'île Saint-Louis, l'île de la Cité, le Marais, et l'après-midi, une balade savante (bd Saint-Michel, Quai de la Tournelle, etc.). Un déjeuner dans les caves de la Montagne Sainte-Geneviève fut apprécié de tous.

En deux mots

Sur le plateau agricole de

Les éoliennes sortent

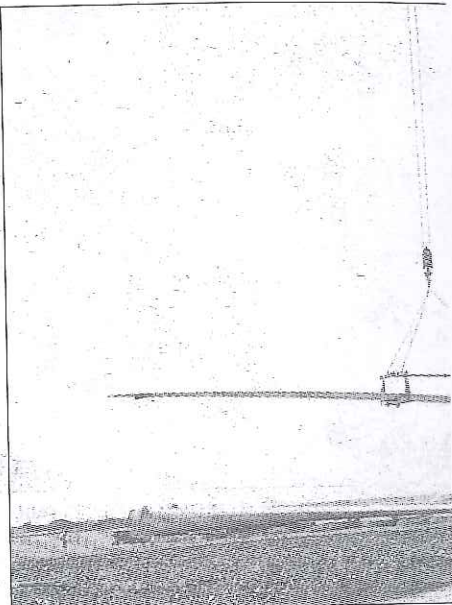
La toute première éolienne vient de se dresser sur le territoire de la commune de Sceaux-du-Gâtinais.

L'engin fait partie des 12 prévues sur les communes de Sceaux, Mondreville et Gironville, ces deux dernières localités étant en Seine-et-Marne.

Installée au millimètre près à 80 mètres de haut

Après bien des oppositions, le chantier a commencé et, en fonction du vent, (il fait déjà parler de lui), les fûts (morceaux du mât) sont emboîtés les uns dans les autres sans trop de difficulté par la société Dufour. Celle-ci effectue les opérations de levage.

La nacelle (moteur rotor) est installée au millimètre près à 80 mètres de hauteur par une immense grue. Les trois pales (qui mesurent 43 mètres environ) sont fixées une par



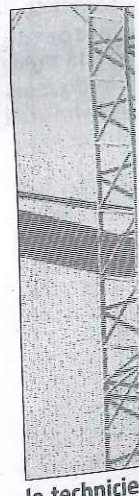
Les pales sont élevées à 80 mètres doucement

une au rotor et les techniciens de GES, autre entreprise installée sur les lieux, assurent leur montage en assemblant l'ensemble avec une grande dextérité.

À raison d'une par jour en calme, le montage ne durera pas longtemps. La société, l'exploitant, qu'à effectuer les raccords.



Et voilà le tout premier « moulin » sorti de terre.



le technicien

À Bréau, la jolie cousinade de



Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

Le Château - BP 18

45490 CORBEILLES en Gâtinais

N° SIRET 214501033 00010

☎ 02.38.92.20.10 - 📠 02.38.92.16.76 - Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr

www.corbeillesengatinais.fr



Enquête publique pour le déclassement d'une partie des chemins ruraux
dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy »
du lundi 31 août au mardi 16 septembre 2015 inclus

Recherche des héritiers des parcelles H 704 et H 903

Dans le cadre de la recherche des propriétaires des parcelles riveraines des chemins ruraux « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy » situées sur la portion concernée par le déclassement en vue de la cession aux riverains, nous avons :

- Le 9 juillet 2015 : implanté devant chacune des parcelles H 704 et H 903 une affiche informant de la recherche par la commune des propriétaires desdites parcelles (affiches ci-annexées)
- Le 9 juillet 2015 : procédé à l'affichage du document ci-annexé chez les commerçants corbeillois, dans la vitrine de la ruelle de la Motte, dans la vitrine à la porte de la mairie, sur la voie publique le long de la rue de la Libération (parking de la sucrerie et à l'extrémité du chemin rural « des Pierres au Tilloy »), sur la voie publique le long de la rue de Verville à l'extrémité du chemin rural « des Pierres au Tilloy »).
- Fait paraître un article dans le journal local « L'éclaireur du Gâtinais » du mercredi 15 juillet 2015 (ci-annexé)
- Sollicité par écrit les études des notaires ayant eu en charge la succession des propriétaires de la parcelle H 903
- Sollicité Me COLLET à Corbeilles pour la recherche des héritiers de la parcelle H 704

À ce jour, nos investigations ne nous ont pas permis d'identifier les propriétaires des parcelles H 704 et H 903.

Le Maire,
Georges GARDIA

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais
Le Château - BP 18
45490 CORBEILLES en Gâtinais
☎ 02.38.92.20.10 - ☎ 02.38.92.16.76
Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr



La commune de CORBEILLES en Gâtinais
recherche les propriétaire(s) des parcelles
H 704 (héritiers de M. LAMONTAGNE
René) et **H 903** (héritiers de Ms LHEURE
Jean et LHEURE Louis) non identifié(s).

Toute personne ayant des informations à ce
sujet est priée de s'adresser à la mairie de
Corbeilles en Gâtinais

Le 9 juillet 2015

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais
Le Château - BP 18
45490 CORBEILLES en Gâtinais
☎ 02.38.92.20.10 - ☎ 02.38.92.16.76
Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr



La commune de CORBEILLES
en Gâtinais recherche les
propriétaire(s) de la parcelle
H 704 non identifié(s).

Toute personne ayant des
informations à ce sujet est priée
de s'adresser à la mairie de
Corbeilles en Gâtinais

Le 9 juillet 2015

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais
Le Château - BP 18
45490 CORBEILLES en Gâtinais
☎ 02.38.92.20.10 - 📠 02.38.92.16.76
Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr



La commune de CORBEILLES
en Gâtinais recherche les
propriétaire(s) de la parcelle
H 903 non identifié(s).

Toute personne ayant des
informations à ce sujet est priée
de s'adresser à la mairie de
Corbeilles en Gâtinais

Le 9 juillet 2015

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

Le Château - BP 18

45490 CORBEILLES en Gâtinais

☎ 02.38.92.20.10 - 📠 02.38.92.16.76 - Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr

www.corbeillesengatinais.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Corbeilles, dans son arrêté du 7 août 2015, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le déclassement d'une portion des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy » sur le territoire de la commune.

Monsieur Gérard DAUCHY a été désigné comme **commissaire enquêteur** pour diriger cette enquête publique.

L'enquête se déroulera en mairie de Corbeilles du **lundi 31 août 2015 au mardi 15 septembre 2015 inclus**, soit durant 15 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

Lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00.

Samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public en mairie de Corbeilles, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

Lundi – Mercredi – Jeudi : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00

Mardi – Vendredi : de 9 H 00 à 12 H 00

Samedi : de 9 H 00 à 11 H 30

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête, déposées en mairie ou adressées par courrier, à l'intention du commissaire enquêteur, en mairie de Corbeilles.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la commune : www.corbeillesengatinais.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur remise au maire par le commissaire enquêteur et ce pendant une durée d'un an.

**Le Maire,
Georges GARDIA**

Montargois → Vie locale

LA FÊTE DES MOISSONS À FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

ÉGLISE

La fête des moissons, dans le cadre de la Route du blé, a encore battu des records de fréquentation cette année avec une église Saint-Martial pleine à craquer et des fidèles obligés de suivre la messe depuis le parvis. Les enfants ont présenté les produits de la terre, les volailles et le traditionnel mouton ou son des trompes de chasse.



CROIX

Après la cérémonie, toutes les croix de blé qui ornent l'église ont été amenées sur la place pour la vente qui donne lieu à une belle cohue. Après le vin d'honneur, les 134 convives ont pris place autour des tables



THÉÂTRE

Dans l'après-midi, Sonia a présenté son kamishibai, ce petit théâtre ambulant japonais où les illustrations défilent devant les spectateurs. Il était installé comme au Japon, à l'ancienne, sur un vélo.

MUSIQUE

Les Échos de Chamerolles ont sonné lors de la messe et du vin d'honneur.

Les bénévoles de Fréville Anim' et sa présidente Martine Picard ont reçu de nombreux compliments pour le travail de décoration et de tressage des croix de blé, les expositions présentées et l'organisation globale de la journée.



FAITS DIVERS

MONTARGIS ■ Au tribunal en novembre pour violences conjugales

Dimanche, vers 23 heures, un Montargois de 35 ans a été interpellé et placé en garde pour violences conjugales. Il aurait frappé son ex-compagne qui a dix jours d'ITT (interruption temporaire de travail). L'homme a nié les faits. Il a été remis en liberté avant de comparaître au tribunal en novembre.

MONTARGIS ■ Interpellé pour un vol, il est envoyé en centre de rétention

Le commissariat a été appelé samedi dans la soirée pour intervenir dans un centre commercial de l'agglomération pour un vol à l'étalage. Le jeune homme mis en cause, originaire d'Afrique, était en situation irrégulière. Placé en garde à vue, il a été conduit dimanche dans un centre de rétention administrative de la région parisienne.

BELLEGARDE

MUSIQUE. Les inscriptions et la réunion de rentrée de la Musique de Bellegarde auront lieu vendredi 4 septembre, à partir de 20 h 30, à la Maison de la Musique (au 1, rue des jardins à Bellegarde).

L'association propose des cours de solfège, éveil musical, flûte traversière, saxophone, trompette, cornet à pistons, trombone, tuba, batterie, tambour, percussions latines et africaines, piano, guitare sèche, guitare électrique, guitare basse, contrebasse et accordéon.

Pour tout renseignement ou inscriptions, veuillez contacter Tristan Cams au 06.64.91.32.46.

CHAILLY-EN-GÂTINAIS

PÉTANQUE. L'AAPPMA l'Ablette de Chailly organise, samedi, un concours de pétanque en doublettes en 4 portes. Jet du but à 14 heures précises. Inscriptions jusqu'à 13 h 45, 12 € par doublette.

EN BREF

AMILLY ■ La cérémonie de la Nivelle dimanche

Dimanche, le cortège se formera à 10 heures, rue de la Nivelle, à Amilly, près du pont de la déviation (RN 60) et se rendra au monument érigé dans la plaine, pour se souvenir de Guy Lepine, Georges Mairiot, Philippe Sergent, Lucien Wautier qui connurent à cet endroit une fin tragique.

NOGENT-SUR-VERNISSON

En souvenir de la Libération

Samedi matin, les cérémonies commémorant la libération de Nogent-sur-Vernisson se sont déroulées au monument de Pressigny-les-Pins, le long de la RD 2007.

Elles étaient régies par le capitaine de corvette honoraire, Gabriel Huët. Le président de l'Union nationale des combattants, Martial Melscoët, a rappelé que « le 20 août 1944, en ce lieu, Georges Bannery, Lucien Beauland, Pierre Daveau, Jean-Marie Gosset et André Ligier, ont été lâchement exécutés. Ils sont morts pour la France, morts pour notre liberté ».

Puis les maires de Pressigny-les-Pins et Nogent-sur-Vernisson, Brigitte Lefebvre et Michel Le Roux, et Alain Grandpierre, conseiller départemental, accompagnés de deux jeunes filles, Kenzie et Alice,



SOUVENIR. Kenzie, Michel Le Roux, Alain Grandpierre, Brigitte Lefebvre et Alice viennent de déposer les gerbes au pied du monument.

ont déposé les gerbes au pied de la stèle du souvenir. Le Chant des partisans

puis La Marseillaise ont alors retenti. Ensuite, une cérémonie nu compte tenu de la chaleur écrasante.

FONTENAY-SUR-LOING

GIM VALLÉE DU LOING. Les cours reprendront le mardi 8 septembre à 9 heures ou le jeudi 10 septembre à 9 h 15 à la salle polyvalente de Fontenay. Le certificat médical obligatoire sera à fournir avant le 1^{er} octobre. Prix des cours : 1 heure = 118 € pour l'année ; 2 heures = 180 € pour l'année, licences et assurances comprises.

CORBELLES

GYMNASTIQUE ENTRETIEN. Reprise des cours le mardi 8 septembre au centre culturel, 1, rue des écoles. Cette année, il y a des cours pendant les vacances scolaires sauf celles de Noël.

ÉNOUËTE. L'enquête publique concernant le déclassement d'une partie des chemins ruraux dits de Ladon à Corbailles et des Pierres au Tilloy se déroule jusqu'au 15 septembre inclus.

Daniel Chaumeron de nouveau distingué par la Prévention routière

Après avoir reçu les médailles de bronze, d'argent, d'or, platine et diamant, Daniel Chaumeron a été distingué par la grande médaille de l'Ordre du conducteur par la Prévention routière. Il s'agit de la plus haute distinction décernée par cette association. Daniel Chaumeron était chauffeur à la mairie de Gen et il est claillon à l'amicale de musique de Nogent.



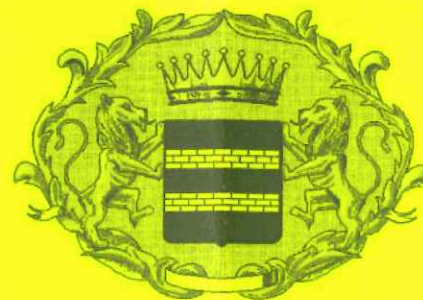
RÉCIPiendaire. Daniel Chaumeron a été chauffeur à la mairie de Gen et il est claillon à l'amicale de musique de Nogent.

Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

Le Château - BP 18

45490 CORBEILLES en Gâtinais

☎ **02.38.92.20.10** - 📠 **02.38.92.16.76** - Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr
www.corbeillesengatinais.fr



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le maire de la commune de Corbeilles, dans son arrêté du 7 août 2015, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le déclassement d'une portion des chemins ruraux dits « de Ladon à Corbeilles » et « des Pierres au Tilloy » sur le territoire de la commune.

Monsieur Gérard DAUCHY a été désigné comme **commissaire enquêteur** pour diriger cette enquête publique.

L'enquête se déroulera en mairie de Corbeilles du **lundi 31 août 2015 au mardi 15 septembre 2015 inclus**, soit durant 15 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie les :

Lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00.

Samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public en mairie de Corbeilles, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

Lundi – Mercredi – Jeudi : de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00

Mardi – Vendredi : de 9 H 00 à 12 H 00

Samedi : de 9 H 00 à 11 H 30

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête, déposées en mairie ou adressées par courrier, à l'intention du commissaire enquêteur, en mairie de Corbeilles.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de la commune :
www.corbeillesengatinais.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur remise au maire par le commissaire enquêteur et ce pendant une durée d'un an.

**Le Maire,
Georges GARDIA**